



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/SA/ICE.XV/2009/3

5 mai 2009

**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

**FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS**

---

## COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

### Quinzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique australe

23-25 juin 2009  
Lusaka, Zambie

### **Projet de Plan-programme du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique australe (CEA-BSR-AA) pour la période biennale 2010-2011 (Point 6 de l'ordre du jour provisoire)**

#### **Note du secrétariat**

##### **RÉSUMÉ**

Le programme de travail de la CEA axé sur la promotion du développement économique et social en Afrique, a pour objectif général, durant l'exercice biennal 2010-2011, d'aider les pays africains à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et programmes qui conduiront à une croissance économique et un développement social durables. Le projet de programme de travail et de priorités biennal 2010-2011, reflète l'objectif général de la CEA qui est d'«exploiter les ressources régionales pour répondre aux priorités du développement de l'Afrique», et s'inscrit dans la vision stratégique de l'Union africaine, à savoir: (a) promouvoir l'intégration régionale en appui à la vision d'ensemble et aux priorités de l'Union africaine; et (b) satisfaire les besoins spéciaux de l'Afrique et faire face aux nouveaux défis mondiaux qui se posent au continent.

Ces activités sont organisées en 10 sous-programmes qui portent sur les thèmes suivants: Commerce, finance et développement économique; Sécurité alimentaire et développement durable; Gouvernance et administration publique; Information, science et technologie au service du développement; Coopération économique et intégration régionale; Égalité des sexes et participation des femmes au développement; Activités sous-régionales pour le développement (mises en œuvre par les cinq bureaux sous-régionaux); Planification et administration du développement; Statistique; et Développement social.

Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe (CEA/BSR-AA), basé à Lusaka (Zambie), assure le volet sous-régional des activités de développement de la Commission. Le programme de travail du BSR-AA est la transposition de l'orientation stratégique de la CEA au niveau sous-régional. Pour la période 2010-2011, il s'est fixé comme objectif de renforcer les capacités des États membres dans le contexte de l'intégration régionale, notamment en ce qui concerne les priorités spécifiques de la sous-région d'Afrique australe, conformément au NEPAD et aux objectifs de développement

convenus à l'échelle internationale, particulièrement les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

La 15<sup>e</sup> réunion du CIE est invitée à examiner et à approuver le projet de Plan-programme du BSR-AA. Le projet de Plan-programme de la CEA, notamment le programme de travail du BSR-AA, sera soumis à la Conférence des ministres de la CEA à sa session de juin 2009.

Il est porté à l'attention du Comité que le cadre stratégique a été examiné par la Conférence des ministres de la CEA lors de sa session d'avril 2008, avant d'être soumis, pour approbation, au siège des Nations Unies.

## **I. INTRODUCTION**

1. Le programme de travail du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique australe (CEA/BSR-AA), décrit ci-dessous, s'appuie sur le programme 14, «Développement économique et social en Afrique», du Plan-programme biennal pour la période 2010-2011. Le mandat du programme découle de la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, créant la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ce mandat a été précisé davantage dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX) et 809 (XXXI) de la CEA. D'autres mandats émanent du NEPAD et des documents finaux et décisions de conférences mondiales, dont le document final du Sommet mondial de 2005.

## **II. Orientation globale du programme de travail de la CEA pour 2010-2011**

2. Le programme de travail de la CEA axé sur la promotion du développement économique et social en Afrique, a pour objectif général, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, d'aider les pays africains à formuler et à mettre en oeuvre des politiques et programmes qui conduiront à une croissance économique et un développement social durables, une plus large place étant faite à la réduction de la pauvreté, conformément au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux inscrits dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et dans les documents finaux des autres grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux.

3. Le projet de programme de travail et de priorités biennal 2010-2011, reflète l'objectif général de la CEA qui est d'«exploiter les ressources régionales pour répondre aux priorités du développement de l'Afrique» et s'inscrit dans la vision stratégique de l'Union africaine, à savoir: (a) promouvoir l'intégration régionale en appui à la vision d'ensemble et aux priorités de l'Union africaine; et (b) satisfaire les besoins spéciaux de l'Afrique et faire face aux nouveaux défis mondiaux qui se posent au continent. Il prend également en compte certains défis que l'Afrique se doit de surmonter, au premier rang desquels la préservation d'un climat de paix et de sécurité. Parmi les principaux défis à relever figurent notamment l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); l'intensification du rythme de l'intégration régionale; l'exploitation des avantages de la mondialisation; et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Ce processus est néanmoins perturbé par les catastrophes naturelles récurrentes et la pandémie du VIH/sida qui sévit sur le continent.

4. Les propositions pour l'exercice biennal 2010-2011 traduisent également l'engagement de la CEA à poursuivre la mise en oeuvre de la Déclaration conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine signée en 2006, qui offre un cadre d'appui au programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, et aux exigences exprimées dans le programme pluriannuel de coopération avec les communautés économiques régionales.

### **III. Structure et idée maîtresse du programme de travail de la CEA au cours de l'exercice biennal 2010-2011**

5. Pour relever ces défis, les orientations du programme de travail biennal 2010-2011, seront sous-tendues par l'engagement de faire de la CEA une organisation fondée sur le savoir, à la pointe de la réflexion sur le développement dans la région, et qui amène un réseau de chercheurs, de praticiens et de décideurs engagés dans la production, le partage et la diffusion des connaissances. La mise en oeuvre de l'initiative concernant la gestion des connaissances a permis à la CEA de déblayer le terrain pour faire office d'organisation fondée sur le savoir, par l'acquisition des systèmes de gestion de l'information et des outils nécessaires au renforcement de ses capacités humaines. La CEA s'appuiera désormais sur ces acquis pour des prestations efficaces de services de partage et de diffusion de la connaissance aux partenaires et aux clients et, partant, pour se positionner comme centre d'excellence sur la connaissance des questions de développement de l'Afrique.

6. La CEA continuera de mener des études et des analyses politiques visant à favoriser, dans la région, la prise de décisions et la formulation de politiques en connaissance de cause, et d'appuyer la recherche de consensus sur les principales initiatives internationales. À cet effet, la Commission veillera à renforcer sa capacité d'analyse pour améliorer ses activités normatives. Elle utilisera les services consultatifs qu'elle fournit, à la demande, pour contribuer à renforcer les capacités régionales en matière de conception et de mise en oeuvre de politiques de développement.

7. S'agissant de la promotion du développement humain, la CEA approfondira ses travaux d'analyse relatifs au renforcement des capacités humaines pour le développement, l'utilisation de la science et de la technologie au service du développement de l'Afrique, la parité homme-femme et le VIH/sida, et les interventions destinées à réduire les menaces et les défis planétaires comme le changement climatique, notamment leurs conséquences socioéconomiques. En outre, la Commission contribuera aux efforts visant à améliorer la fragile situation des pays en conflit ou sortant d'un conflit. Dans la recherche de solutions à ces questions, elle veillera tout spécialement à répondre aux besoins spécifiques des pays africains les moins avancés, enclavés ou insulaires.

8. La CEA continuera d'appuyer la poursuite de résultats sectoriels tout au long de son programme de travail, notamment en intégrant davantage les questions sexospécifiques dans les sous-programmes et en appuyant les mesures visant la bonne gouvernance, en favorisant un développement notable dans les situations postconflituelles et une approche du développement plus axée sur les droits de l'homme.

9. De plus, la CEA intensifiera son appui et en améliorera la cohérence dans la promotion de la coopération Sud-Sud, qui constitue un instrument essentiel pour le renforcement des apports de capitaux en Afrique, une source de transfert de technologies et de compétences, et un moyen d'assurer une plus grande diversification des possibilités de coopération en matière de développement. À cet effet, la Commission approfondira ses travaux analytiques visant à favoriser la compréhension des nouvelles tendances de la coopération au développement, et à

renforcer les programmes de promotion du commerce et des investissements entre pays en développement.

10. Ces activités sont organisées en 10 sous-programmes qui portent sur les thèmes suivants: Commerce, finance et développement économique; Sécurité alimentaire et développement durable; Gouvernance et administration publique; Information, science et technologie au service du développement; Coopération économique et intégration régionale; Parité et participation des femmes au développement; Activités sous-régionales de promotion pour le développement (mises en œuvre par les cinq bureaux sous-régionaux- Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest); Planification et administration du développement; Statistique; et Développement social.

#### **IV. Le programme de travail du BSR-AA pour la période biennale 2010-2011**

11. La responsabilité d'assurer le volet sous-régional des activités de développement incombe au BSR-AA, basé à Lusaka (Zambie).

12. Le BSR-AA anticipe la planification de ses activités avec le concours des parties prenantes, dans le cadre d'un dispositif approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies et le siège de la CEA. La programmation s'inscrit en général dans deux cadres formels: (a) le cadre stratégique de l'élaboration du budget –programme des Nations Unies, et (b) le programme de travail biennal qui définit les défis du développement, les domaines dans lesquels la CEA devrait mener des interventions, les activités et les résultats escomptés.

13. Conformément au processus de programmation de la CEA, le projet de cadre stratégique a été examiné par la Conférence des ministres de la planification de la CEA, lors de sa réunion d'avril 2008, avant d'être soumis pour approbation au siège des Nations Unies la même année. Le cadre stratégique du sous-programme pour l'exercice biennal, établit l'orientation globale, et un cadre logique qui présente, dans leurs grandes lignes, les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de réalisation du programme de travail du BSR-AA. Le cadre stratégique approuvé et les instructions concernant la préparation du projet de budget-programme ont constitué le soubassement de l'élaboration du programme de travail de la CEA, notamment celui du BSR-AA, pour la période 2010-2011.

**Objectif:** Le programme de travail du BSR-AA est la transposition de l'orientation stratégique de la CEA au niveau sous-régional. À cet égard, l'objectif du programme de travail du Bureau sous-régional au cours de la période 2010-2011, est de renforcer les capacités des États membres dans l'optique de favoriser l'intégration régionale, notamment en ce qui concerne les priorités spécifiques de la sous-région d'Afrique australe, conformément au NEPAD et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**Domaines d'intervention prioritaires:** Pour atteindre cet objectif, le sous-programme insistera spécialement sur l'intensification de l'appui technique fourni aux États membres et à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en vue de: (i) renforcer leurs capacités dans l'optique de favoriser l'intégration régionale, notamment dans les différents domaines de priorité; (ii) formuler et

exécuter des programmes pluriannuels de collaboration avec la SADC pour lui permettre de mettre en œuvre le cadre du NEPAD et les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); et (iii) mettre en place et maintenir des réseaux du savoir et de l'information afin de mettre à profit et de diffuser les meilleures pratiques au niveau des États membres et de leurs organisations. Conformément à l'objectif et aux domaines d'intervention prioritaires, les principaux indicateurs de réalisation, réalisations escomptées et résultats spécifiques du programme que devrait atteindre le BSR-AA durant la période biennale 2010-2011, sont en cohérence avec le sous-programme 7 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1), qui figure en annexe du présent rapport.

**Stratégie d'exécution:** Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie détaillée dans le cadre stratégique, pour l'exercice biennal 2010-2011. La stratégie d'exécution portera notamment sur des activités de renforcement des capacités, par la prestation de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études stratégiques visant à relever les défis du développement spécifiques à l'Afrique australe. Pour atteindre ces objectifs, le Bureau sous-régional renforcera le partenariat avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires au développement intervenant dans la sous-région, afin d'y accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. Le Bureau collaborera étroitement avec d'autres parties intéressées, notamment la Banque africaine de développement (BAD), l'Union africaine (UA) et le secrétariat du NEPAD. Ces efforts sont entrepris en phase avec des actions destinées à étendre notre impact et à associer autant de représentants nationaux et régionaux que possible, à nos principales activités.

## Annexe 1

### Sous-programme 7 du programme 14 du Cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1). Activités sous-régionales de développement en Afrique australe

Les activités prévues au titre de ce sous-programme, fondées sur la composante 5 du sous-programme 7 du programme 14 du Plan-programme pour la période biennale 2010-2011, relèvent du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe. Le Bureau, basé à Lusaka (Zambie), couvre 11 pays: Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. (Le programme de travail s'étend sur ces autres pays: Madagascar, Tanzanie, RDC et les Seychelles)

### Objectifs pour la période biennale, réalisations escomptées, indicateurs de réalisation et mesures de performance

**Objectif de l'Organisation:** Renforcer les capacités des États membres dans le contexte de l'intégration régionale notamment en ce qui concerne les priorités spéciales de la sous-région d'Afrique australe, conformément au NEPAD et aux objectifs de développement internationalement convenus, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement.

<b>Réalisations du secrétariat escomptées:</b>	<b>Indicateur de réalisation:</b>
(a) Renforcement de la capacité des États membres, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'autres organisations intergouvernementales, de formuler et d'harmoniser les politiques macroéconomiques et sectorielles afin de favoriser l'intégration régionale et de répondre aux besoins de la sous-région d'Afrique australe dans des domaines prioritaires, notamment les infrastructures et les services, le commerce, l'investissement et la finance, l'exploitation minière et l'énergie, la sécurité alimentaire et le développement durable, la parité et le développement ainsi que la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire	(a) (i) Augmentation du nombre de cadres et de stratégies de politique générale formulés et adoptés dans ces domaines <i>Mesures de performance</i> Chiffre initial pour 2006-2007: 5 Estimation pour 2008-2009: 7 Objectif pour 2010-2011: 10  (ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires de programmes de formation <i>Mesures de performance</i> Chiffre initial pour 2006-2007: 50 Estimation pour 2008-2009: 75 Objectif pour 2010-2011: 100

(b) Renforcement de la capacité d'exécution de programmes pluriannuels par la Communauté de développement de l'Afrique australe par la mise en place de meilleurs partenariats avec les principales parties prenantes, notamment d'autres organisations intergouvernementales, les organismes du système des Nations Unies, la BAD, l'Union africaine, et le Secrétariat du NEPAD.

(c) Renforcement de la mise en réseau d'informations et de connaissances avec les principales parties prenantes associées aux activités de développement au niveau de la sous-région, notamment les Gouvernements, la Communauté de développement de l'Afrique australe, et les organismes du système des Nations Unies

(b) (i) Augmentation du nombre de programmes et de projets entrepris et achevés conjointement avec les communautés économiques régionales respectives aux niveaux national et sous-régional

*Mesures de performance*

Chiffre initial pour 2006-2007: 2

Estimation pour 2008-2009: 4

Objectif pour 2010-2011: 8

(ii) Augmentation du nombre de projets ayant fait l'objet d'une mobilisation conjointe de ressources externes avec les communautés économiques régionales en appui aux programmes pluriannuels

*Mesures de performance*

Chiffre initial pour 2006-2007: non disponible

Estimation pour 2008-2009: 1

Objectif pour 2010-2011: 4

(c) Augmentation du nombre de communautés d'utilisateurs qui participent à la plate-forme de partage des connaissances domiciliée au bureau sous-régional en Afrique australe

*Mesures de performance*

Chiffre initial pour 2006-2007: non disponible

Estimation pour 2008-2009: 3

Objectif pour 2010-2011: 5

---

## **Facteurs externes**

Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées à condition que: (a) les États membres mettent en oeuvre effectivement les mesures de politique générale et les mécanismes institutionnels convenus; (b) les États membres adhèrent sans réserve aux principes fondamentaux du NEPAD et aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, et les traduisent en programmes de développement nationaux; et (c) les communautés économiques régionales apportent leur appui au NEPAD et soient disposées à renforcer leur coopération avec les bureaux régionaux de la CEA par une programmation pluriannuelle conjointe.

## **Produits**

Au cours de la période biennale 2010-2011, les produits suivants seront fournis:

### **a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):**

- i. Service fonctionnel de la session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts (8);
- ii. Documentation à l'égard des organes délibérants: Rapport annuel sur le travail de la CEA en Afrique australe, notamment l'état d'exécution du programme pluriannuel (2); Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des programmes régionaux et internationaux, en particulier le NEPAD et d'autres initiatives spéciales menées dans la sous-région (2); Rapport sur les développements économiques et sociaux: suivi des progrès en matière de convergence de politique macroéconomique (2);
- iii. Réunions spéciales d'experts: Harmonisation d'un cadre pour la sécurité des produits miniers de la région SADC (1); Défis à relever en matière de convergence de la politique macroéconomique dans la région SADC (1); Analyse coûts-avantages de l'intégration régionale en Afrique australe (1); Nouvelles tendances dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire: implications pour les pays d'Afrique australe (1);

### **b) Autres activités de fond (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):**

- i. Publications non périodiques: Cadre harmonisé pour la sécurité des produits miniers de la région SADC (1); Défis à relever en matière de convergence de la politique macroéconomique (1); Analyse coûts-avantages de l'intégration régionale en Afrique australe (1); Nouvelles tendances dans la coopération Sud-Sud et triangulaire: implications pour les pays d'Afrique australe (1);
- ii. Brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales, dossiers d'information: Principales recommandations sur les politiques de développement émanant de la recherche et des études réalisées en Afrique australe et sur les questions d'intégration régionale (1);
- iii. Manifestations spéciales: Forum sur le rôle du secteur privé dans le développement (1);
- iv. Support technique: Mémo électronique sur les principales activités du BSR-AA, notamment le programme d'assistance de la CEA (1); Plate-forme de gestion des connaissances au

- service du développement de l'information et pour des échanges sur les questions économiques et sociales (1) ; Observatoire de l'intégration régionale en Afrique australe (1);
- v. Service fonctionnel de réunions interinstitutions: Appui fonctionnel au travail des équipes-pays des Nations Unies et autres activités interinstitutions du système des Nations Unies (1);

**c) Coopération technique** (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires):

- i. Services consultatifs: Services consultatifs sur des activités liées aux programmes pluriannuels mises en oeuvre conjointement avec la SADC, par la fourniture d'un appui substantiel dans la préparation des rapports SADC suivants: Rapport annuel économique de l'Afrique australe, Rapport annuel sur le développement humain pour l'Afrique australe et Rapport biennal sur la parité (3); Service consultatifs sur les questions prioritaires de développement, notamment l'égalité des sexes, le commerce, l'infrastructure, l'énergie, la convergence institutionnelle et de la politique macroéconomique, le développement social, et le développement de la statistique pour renforcer l'intégration régionale et la mise en oeuvre du NEPAD en Afrique australe, et les activités de renforcement des capacités (4);
- ii. Sessions de formation, séminaires et ateliers: séminaire sur l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire en Afrique australe (1); Séminaire sur l'harmonisation des zones de libre-échange dans l'espace COMESA, CAE et SADC (1); Atelier sur la stratégie de promotion des énergies non renouvelables dans la région SADC (1); Atelier sur l'impact de l'intégration régionale sur le développement humain en Afrique australe (1);
- iii. Projets opérationnels: Appui institutionnel à la SADC et au COMESA (1); Projet sous-régional de mise en oeuvre de l'initiative en ligne e-SADC (1).